

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1659 - 6 février 1992 - 4,50 F

D 1659 HAÏTI: APPEL A L'OPINION INTERNATIONALE

Après la lettre ouverte au président des Etats-Unis signée le 28 novembre 1991 par 27 organisations de la société civile d'Haïti (cf. DIAL D 1646), ce sont 81 organisations qui, le 12 janvier 1992, s'adressaient à l'opinion internationale au nom de "l'éthique" politique. La situation est en effet un peu plus bloquée chaque jour dans les négociations sur le choix d'un nouveau premier ministre, élément clé du retour à l'ordre constitutionnel. Après le rejet de Victor Benoit, candidat proposé par le président Aristide, ce dernier s'était vu contraint d'accepter la candidature du communiste René Théodore, opposant déclaré au président et favorable au coup d'Etat du 30 septembre 1991.

Le 25 janvier 1992, un commando de policiers attaquait le local du Mouvement de reconstruction nationale (MRN) où étaient réunis les leaders des partis politiques représentés au Sénat. Mais Marc Bazin, l'autre nom de plus en plus avancé comme premier ministre candidat de l'armée, était absent. Le commando tuait le garde du corps de René Théodore, et frappait violemment toutes les personnalités présentes, y compris René Théodore, l'actuel candidat premier ministre. Le surlendemain, 27 janvier, l'ambassadeur nord-américain à Port-au-Prince, Alvin Adams, était rappelé par son gouvernement "pour consultation"...

Ci-dessous, texte (désabusé) des 81 organisations.

Note DIAL

Appel à l'éthique internationale HAÏTI: UN CAS DE CONSCIENCE? UN CAS D'INCONSCIENCE? UN CAS DE MANQUE DE CONSCIENCE?

Immédiatement après le coup d'Etat sanglant du 30 septembre 1991, interrompant brutalement un début d'expérience démocratique inédite et porteuse de tant d'espoir pour le peuple d'Haïti ainsi que pour tous les peuples des deux tiers du monde victimes, à tant d'égards, de la morgue et de la superbe de ce tiers du monde qui les écrase, on a assisté à un extraordinaire sursaut de la conscience internationale. A l'aube du XXIème siècle, la conscience de notre monde libre s'est dressée, unanime, pour barrer la route aux assassins de l'espoir de tout un peuple, de l'espoir de tant de peuples!

Les 34 pays membres de l'Organisation des Etats américains (OEA) ont condamné - à l'unanimité - le retour à la barbarie et à la nuit des Duvalier. L'assemblée générale des Nations unies a fait de même, en écho aux mémorables paroles de paix, de fraternité, de dignité et d'espoir, clamées par le président de la République d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, à la tribune même de cette organisation internationale, moins de huit jours avant le coup d'Etat qui devait le frapper le 30 septembre. La réaction des pays de la Communauté économique européenne ((CEE) n'a pas été différente. De même, après le déchaînement de la sauvagerie nazie et fasciste de 1939-1945, la communauté internationale avait institué le tribunal de Nuremberg pour sanctionner, de façon exemplaire, les crimes commis contre l'humanité par les Hitler, les Mussolini et leurs suppôts. On peut se demander

pourquoi, dans le cas d'Haïti, les protestations ont à peine dépassé le stade des condamnations verbales.

Plus de trois mois ont passé depuis que l'OEA s'est vu confier la tâche redoutable et exaltante de traduire, dans le concret, le sursaut indigné de la conscience internationale devant le coup d'Etat militaire du 30 septembre 1991 en Haïti.

Aujourd'hui, les agences de presse internationales sont presque toutes asservies par la volonté de puissance des grands et la puissance de l'argent. Honneur aux courageux journalistes qui osent braver la conspiration du silence ou de la désinformation, imposée au traitement du cas d'Haïti et qui ne sont pas disposés à proclamer sans nuance le succès de la mission de l'OEA ni à ne tresser que des lauriers à ces négociateurs "hors pair" qui auraient mené à terme la tâche qui leur avait été confiée! Car hélas! la vérité est bien plus sombre.

Les négociations de ces experts hors pair, n'ont été que bluff et magouille. L'arme privilégiée, conçue pour faire rendre gorge aux mécréants usurpateurs, le 30 septembre, du pouvoir légitime - l'embargo - n'était qu'un leurre, occasion inespérée pour tous les requins de la haute finance nationale et internationale, d'accumuler des surprofits de l'ordre de cent pour un, de l'ordre de mille pour un ...

La répression effroyable qui, en quelques semaines, a massacré près de deux mille innocents désarmés, s'aggrave de jour en jour avec, pour conséquence directe, un exode éperdu de plus de quinze mille boat-people, impitoyablement refoulés par les services d'un légalisme pointilleux et pharisien de l'immigration américaine. De ces malheureux fuyant l'horreur et l'épouvante qui se sont abattues sur notre terre d'Haïti, combien de milliers ont péri dans cette mer Caraïbe, arrachée d'autorité et de force à ses maîtres légitimes par des aventuriers venus de l'Occident chrétien et promu, il y a cinq siècles cette année, croisés de la foi et de la civilisation!

Haïti: un cas de conscience? Un cas d'inconscience? Un cas de manque de conscience? En tous cas, un cas bien fait pour bouleverser la conscience de tout être humain digne de ce nom. Reprenons quelques faits:

1. Après trois mois, l'aboutissement des prétendues négociations par la nomination, imposée en dehors des voies prévues par la Constitution, d'un premier ministre, secrétaire général du Parti unifié des communistes haïtiens et qui de surcroît a apporté son appui total à l'action criminelle des putschistes du 30 septembre 1991, marque en vérité la deuxième étape du coup d'Etat: sa légalisation, avec la bénédiction de l'Organisation des Etats américains qui se pose en championne de la démocratie et du droit dans les trois Amériques. est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXIe siècle, lutter pour le rétablissement de la démocratie et de la liberté?

2. Les "négociations" de la Mission civile OEA/DEMOC, tantôt à Port-au-Prince, tantôt à Carthagène, tantôt à Caracas, ont en fait toutes eu pour centre Washington, et aucune décision n'a été prise sans l'accord et souvent le diktat du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique du Nord. Il a, de plus, été décidé en haut lieu que les interlocuteurs systématiquement privilégiés de la Mission civile, tant au Parlement que dans les partis ou secteurs politiques, étaient les instigateurs, les auteurs ou les acteurs du coup d'Etat militaire perpétré contre le choix démocratique, librement exprimé, de l'immense majorité du peuple haïtien. Est ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXIe siècle, lutter pour le droit des peuples à l'autonomie et à l'indépendance?

L'embargo-bidon n'a été en fait qu'une occasion parmi tant d'autres, fournie aux requins de tous bords, de déverser généreusement sur le "pauvre malheureux peuple d'Haïti", "le plus pauvre des Amériques" (disque connu et usé...) le trop plein d'une compassion aussi soudaine et suspecte que lucrative et rentable. On s'est apitoyé sur les soi-disant victimes de l'embargo, sur ce "pauvre peuple mourant de faim"; alors que l'on refusait de voir les véritables victimes de

la répression, les milliers de morts, de disparus, de prisonniers ou d'estropiés. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXIème siècle, lutter pour la justice, la dignité et la fraternité?

4. Cette répression impitoyable est le fait d'une armée au service de la drogue, du lucre et des intérêts les moins avouables tant de l'intérieur que de l'extérieur d'Haïti, transformée en plaque tournante du trafic de drogue dans la région. Tous les crimes sont permis, surtout contre les masses paysannes et ouvrières et contre les jeunes, en vue de tuer dans l'oeuf toute velléité d'organisation et toute possibilité de défense de leurs droits essentiels. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXIe siècle, lutter contre l'arbitraire, le despotisme et la corruption?

5. Le traitement inhumain infligé par "la plus grande puissance démocratique du monde" aux boat-people victimes d'un coup d'Etat mené sous la supervision du représentant de cette même plus grande puissance démocratique du monde, a - pour la première fois de mémoire d'Haïtien - été vigoureusement condamné et dénoncé par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXIe siècle, lutter pour l'égalité entre les peuples et entre les êtres humains?

6. Les "négociations", menées par l'OEA sous la tutelle de Washington, risquent en fait d'aboutir à la normalisation et à la légalisation, par une organisation internationale de cette importance, d'un coup d'Etat perpétré impunément par une poignée de criminels qui n'ont pas hésité à se lancer dans un véritable génocide visant à anéantir tous les efforts de l'immense majorité d'une population pacifique et désarmée, mais décidée à bâtir enfin un état de droit, fondé sur la justice, la concorde, le respect et la liberté.

Il n'y a pourtant pas si longtemps, les Nations unies mobilisaient toutes les ressources des Etats dits démocratiques du monde pour résoudre, par la force et selon des conditions précises et rigoureusement fixées à l'avance, un conflit dont l'enjeu véritable n'était ni la liberté des peuples, ni la démocratie. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXIe siècle, lutter pour l'avènement d'un monde plus vrai, plus juste et plus fraternel?

Dans le cas des "négociations" menées par la Mission civile de l'OEA en Haïti, quelles garanties, même minimales, avons-nous que les conditions indispensables à la restauration de l'ordre constitutionnel et de la paix sociale seront effectivement respectées? Retour non différé du président de la République, rétabli dans le plein exercice de ses droits, de ses fonctions et prérogatives; effacement immédiat du "gouvernement de facto"; annulation et invalidation de tous les actes par lui posés; destitution et neutralisation des principaux auteurs et responsables du coup d'Etat et des crimes commis contre le peuple haïtien; rétablissement immédiat et sans restriction des libertés publiques selon la constitution de 1987; liberté d'expression, liberté de presse, liberté de déplacement, liberté de réunion.

Nous demandons à tous les peuples du monde, à tous les gouvernements réellement démocratiques, à toutes les organisations intéressées à défendre la cause de la justice et de la liberté, aux associations haïtiennes de la diaspora, à tous ceux qui ont déjà développé des pratiques de solidarité avec notre peuple, de mobiliser leurs énergies afin de nous accompagner efficacement dans notre combat, notamment:

1. En dénonçant vigoureusement les pièges et les pratiques dilatoires du processus actuel de négociations.
2. En demandant au gouvernement américain de mettre un frein à ses incessantes pressions dirigées contre la volonté et les intérêts fondamentaux de notre peuple.
3. En exigeant que l'OEA honore les engagements de la résolution prise, le 2 octobre 1991, par les ministres des affaires étrangères de tous les Etats membres de l'Organisation, et cesse de n'être qu'un instrument docile de la politique étrangère du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique du Nord.

Il est encore temps que la conscience internationale se ressaisisse et décide de s'engager résolument aux côtés du peuple haïtien qui ne veut pas se retrouver, comme en 1804, seul défenseur de l'affranchissement vrai et de la libération effective des peuples, esclaves des gouvernements colons ou néo-colons de ce XXème siècle finissant.

Port-au-Prince, le 12 janvier 1992

Suivent les signatures:

I. Plateforme des organisations féminines

1. Inyon fanm popilè.
2. Kay fanm.
3. Rasanbleman fanm popilè.
4. Solidarité fanm ayisyen (SOFA)

II. Plateforme des organisation de défense des droits humains

1. Groupe d'assistance juridique (GAJ).
2. Justice et paix.
3. Komisyon Relijye sou afé laIwa (KORAL/CHR).
4. Sant Kal Levèk.
5. Service d'assistance légale du CRESFED.
6. Service d'assistance légale de la HAVA.
7. Service juridique COHAN/BRD.

III. Plateforme des organisations socio-professionnelles

1. Association nationale des agro-professionnels haïtiens (ANDAH).
2. Collectif des ingénieurs haïtiens (CIH).
3. Collectif pour l'université et la démocratie (CUD).
4. Federasyon sendika teknisyen ak ankadrè peyisan (FESTAP).
5. Syndicat du personnel infirmier (SPI).
6. Union nationale des médecins haïtiens (UNAME).
7. Union nationale des normaliens d'Haïti (UNNOH).

IV. Plateforme des organisations populaires

1. ANOPNO-NODES.
2. Asanble popilè nasyonal (APN).
3. Asosiyasyon ba Latibonit.
4. Asosiyasyon chomè pwofesyonèl.
5. Asosiyasyon elèv No.
6. Asosiyasyon jèn patriot pwogresis ayisyen.
7. Asosiyasyon jèn plenn di No.
8. Asosiyasyon jèn Oolann.
9. Asosiyasyon jenès demokratik.
10. Asosiyasyon Monitè ak patisipan Alfa Potoprens (AMAPP).
11. Associations des jeunes engagés pour le développement (AJED).
12. CHANDEL - Kafou Fèy.
13. Comité de coordination des comités de quartier de Port-au-Prince (CCQP).
14. Federasyon komite elèv Miragwan.
15. Groupe de recherche et de formation pédagogique (GREFOP).
16. Inyon jèn demokratik (IJD).
17. Inyon militan pwogresis ayisyen (IMPA).
18. Inyon oganizasyon Ba Latibonit.
19. Komité defans enterè Plato Santral.
20. Komite defans interè Sidès.
21. Komite kafou Peyan.
22. Komite katye nan Vare 2 (KORAV).
23. Komite leve kanpe.
24. Komite komilfo.
25. Koodinasyon komite katye Laplenn.
26. Koodinasyon oganizasyon popilè Kafou (KOPK).
27. Mouvement des jeunes progressistes de Martissant (MRJM).
28. Mouvman Chalmay Peralt pou liberasyon (MOUCHPEL).
29. Mouvman jèn Kafou Fèy.
30. Mouvman nasyonal alfabetizasyon (MÒNAP).
31. Mouvman patriotik 8 mas (MP-8).
32. Mouvman pwomosyon sosyal Dèlma (MPSD).
33. Mouvman solidarité jèn sen lwil di sid.
34. Solidarite Ant jèn (SAJ/VEYEYO).
35. Syndicat des employés de l'EDH (FESTREDH, ci-devant SEEH).
36. Unité jeunesse militante (UJM).
37. Oganizasyon jèn OKAP (OJO).
38. Komite pou demokrasi nan Vare.
39. Komite ekonomik popilè.
40. Komite relèvman Site Soley (KORESS).

V. Plateforme des institutions d'organisations populaires

1. Centre de recherches / Actions pour le développement (CRAD).
2. Groupe haïtien de recherches et d'actions pédagogiques (GHRAP).
3. Institut culturel Karl Lévêque (ICKL).
4. Institut de technologie et d'animation (ITECA).
5. Programme pour une alternative de justice (PA).

VI. Autres organisations

1. Asosiyasyon fanm vanyan Jeremi (AFVJ).
2. Inyon pastè evanjelik Delma (UPRD).
3. Mouvman chanje lavi peyisan (MCPL).
4. Mouvman peyisan Mibalè (MPM).
5. Mouvman peyisan Soley leve.
6. Oganizasyon pou rasanbleman ak defans peyisan Nip.
7. Solidarité peyisan ayisyen (SOPA).
8. Federasyon tèt kole ti peyizan Latibonit.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441